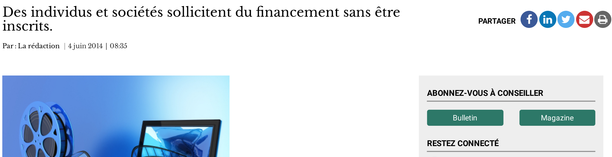

Gare aux investissements dans le projet Lovaganza!

Des individus et sociétés sollicitent du financement sans être inscrits.

PARTAGER

Par : La rédaction | 4 juin 2014 | 08:35

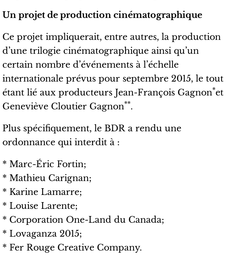

Le 14 mai, à la demande de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Bureau de décision et de révision (BDR) a prononcé des ordonnances de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs.

Ces ordonnances visent divers individus et sociétés qui, sans être inscrits auprès de l'Autorité et sans avoir émis de prospectus, solliciteraient et obtiendraient du financement au profit d'un projet nommé Lovaganza, notamment par le biais de l'entreprise One-Land.

Un projet de production cinématographique

Ce projet impliquerait, entre autres, la production d'une trilogie cinématographique ainsi qu'un certain nombre d'événements à l'échelle internationale prévus pour septembre 2015, le tout étant lié aux producteurs Jean-François Gagnon* et Geneviève Cloutier Gagnon**.

Plus spécifiquement, le BDR a rendu une ordonnance qui interdit à :

* Marc-Éric Fortin;
* Mathieu Carignan;
* Karine Lamarre;
* Louise Larente;
* Corporation One-Land du Canada;
* Lovaganza 2015;
* Fer Rouge Creative Company.

et à tous leurs dirigeants, représentants et employés d'exercer l'activité de conseiller ainsi que toute opération sur toute forme d'investissement visé par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Ordonnance de blocage

Le Bureau a également rendu une ordonnance de blocage à l'encontre de ces mêmes intimés, ainsi qu'à l'encontrede:

* Karine Despatie;
* Roland Chaput;
* Jean-François Gagnon;
* Geneviève Cloutier.

Dans le cadre de son jugement, le BDR a préciséque:

• les intimés continueraient actuellement à solliciter des investisseurs;

• les démarcheurs ne seraient pas inscrits comme courtier ou conseiller auprès de l'AMF;

• l'information sur ces placements, lorsque divulguée, est trop parcellaire pour informer adéquatement les épargnants;

• les rendements promis seraient extrêmement élevés;

• les montants investis seraient de plus en plus importants;

• l'argent investi serait envoyé à l'étranger, hors de la juridiction du Bureau et de l'Autorité;

• l'usage de l'Internet par les promoteurs des placements risquerait d'accélérer la dissémination des informations sur l'investissement;

• les mouvements bancaires de dépôts et de retraits dans les comptes de Marc-Éric Fortin auraient continué au moins jusqu'à la fin d'avril 2014.

Les intimés auront l'occasion d'être entendus par le BDR au cours des prochaines semaines.

SUR LE MÊME SUJET

- Lovanganza : une autre investisseuse potentielle écope
- Lovaganza : amendes pour des investisseuses potentielles
- Poursuites pénales dans le dossier Lovaganza
- Un duo poursuivi pour placements illégaux
- Un cabinet sanctionné pour nombreuses irrégularités

*Ne pas confondre avec :

- Jean-François Gagnon, détenteur du certificat **nº 150 306** en assurance de personnes auprès du cabinet Distribution financière Sun Life et inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective auprès de la firme Placements Financière Sun Life.
- Jean-François Gagnon, détenteur du certificat **nº 172 022** en assurance de personnes auprès du cabinet Services financiers Jean-François Gagnon Inc. et inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective auprès de la firme Placements Financière Sun Life.
- Jean-François Gagnon, inscrit à titre de représentant-conseil (gestionnaire de portefeuille) et de représentant de courtier (marché dispensé) auprès de la firme Corporation Fiera Capital (BDNI 1801454).
- Jean-François Gagnon, détenteur du certificat **nº 203 942** en expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers auprès du cabinet Desjardins Assurances générales Inc.

** Ni avec :

- Geneviève Cloutier, détentrice du certificat **nº 160 356** en expertise en règlement de sinistres auprès du cabinet Compagnie d'assurance AIG du Canada.
- Geneviève Cloutier, détentrice du certificat **nº 184 599** en assurance de dommages des entreprises (agent) auprès du cabinet Federated Insurance Company of Canada.
- Geneviève Cloutier, détentrice du certificat **nº 193 696** en assurance de dommages des particuliers (agent) auprès du cabinet Industrielle-Alliance, Assurance auto et habitation Inc.

PARTAGER CET ARTICLE ET VOS COMMENTAIRES SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

ABONNEZ-VOUS À CONSEILLER

Bulletin Magazine

RESTEZ CONNECTÉ

CONTENU PARTENAIRE EXCLUSIF

Passé, présent et avenir des FNB

La croissance des FNB et leur convenance au portefeuille des clients

Présenté par TD

PEAK enrichit la boîte à outils des conseillers en fonds communs de placement avec la solution Fonds Négociés en Bourse (FNB) d'Univeris

Découvrez comment les conseillers du Groupe Financier PEAK ont acquis un avantage concurrentiel crucial avec une solution FNB optimale.

Présenté par UNIVERIS

Avis de nomination

La plus récente nomination de Daniel Lanteigne au poste de président du conseil d'administration, Institut québécois de planification financière (IQPF)

Présenté par IQPF

VOIR PLUS

MODÈLES DE LETTRES ET DE COURRIELS

30 avril 2020 | 16:03
Programmes gouvernementaux liés à la COVID-19 : informez les entrepreneurs

7 avril 2020 | 16:35
COVID-19 : informez vos clients sur les mesures annoncées

2020 SÉRIE : FEMMES en FINANCE

ESPACE FORMATION CONTINUE | BALADOS GESTIONNAIRES EN DIRECT | WEBINAIRES

MANCHETTES DANS INDUSTRIE

À l'agenda
Tous les événements à ne pas manquer.
Par : La rédaction | 26 octobre 2020 | 07:00

Protocole d'entente conclu pour la surveillance du FCPE
De quoi s'agit-il?
Par : La rédaction | 23 octobre 2020 | 13:29

La semaine en rafale
Tout sur les nominations, produits et services financiers les plus récents.
Par : La rédaction | 22 octobre 2020 | 16:12

Sun Life conclut une entente avec Crescent Capital
Elle acquiert une participation de 51 % dans la société de placement.
Par : La Presse Canadienne | 22 octobre 2020 | 12:54

GRANDS TITRES

Une facture fiscale salée pour Jonathan Duhamel
Le joueur de Poker pourrait devoir payer 2,4 M$.
Par : La rédaction | 30 octobre 2020 | 07:00

Mode au travail : mou mais chic
Qui s'ennuie du tailleur et du complet trois-pièces?
Par : Maryse Désilets | 29 octobre 2020 | 17:02

Une autre récession pour le Québec
Selon les prédictions de Carlos Leitão.
Par : La Presse Canadienne | 28 octobre 2020 | 15:35

Le PIB a progressé de 1,2 % en août
L'économie globale est encore sous le niveau observé avant la COVID.
Par : La Presse Canadienne | 30 octobre 2020 | 10:50

INFOLETTRES

Nouvelles
Industrie
Économie

Ma pratique
Carrière
Conformité
Relation client
Technologie

Produits
Assurance
Placement
Fiscalité

PME
Nouvelles
Ma pratique
Avantages sociaux
Régimes de retraite
Le coin des experts

Archives

ABONNEMENT GRATUIT

Dossiers
Actualité
Dossiers thématiques
Événements

Audio et vidéo
Balados
Vidéos
Gestionnaires en direct

Outils et ressources
Espace formation continue
Modèles de lettres et de courriels
Imagez vos explications
Webinaires

CONSEILLER | FINANCE ET INVESTISSEMENT | INVESTMENT EXECUTIVE | ADVISOR'S EDGE

Contact Trousses médias Politique d'utilisation Politique de confidentialité Éthique journalistique Politique d'accessibilité

NEWCOM

© 2020 Newcom Média Québec Inc.